



La **prise en charge de la douleur** constitue un véritable enjeu de santé publique, mais aussi un enjeu éthique, celui du respect des droits et de la dignité humaine. En effet, le soulagement de la douleur est reconnu comme un droit fondamental par la **loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades**

.

De nombreuses avancées ont été réalisées, grâce à la continuité de l'engagement ministériel depuis plus de 10 ans. Trois plans gouvernementaux ont été mis en place, soutenus par l'implication active des professionnels de santé et des associations d'usagers. Ces avancées concernent :

- l'amélioration de l'information des patients et de leurs proches grâce au « contrat d'engagement contre la douleur » remis à chaque patient hospitalisé,
- la mise en place de 250 structures dédiées à la prise en charge de la douleur, ayant accueilli à ce jour plus de 190 000 patients,
- la sensibilisation et la formation des professionnels médicaux, paramédicaux et médico-sociaux,
- l'évaluation des pratiques professionnelles et l'intégration d'indicateurs de prise en charge de la douleur dans la certification des établissements de santé, portée par la haute autorité de la santé (HAS).

Conformément aux recommandations du haut conseil de la santé publique (HCSP), qui font suite à l'évaluation du 3^{ème} plan 2006-2010, l'engagement du ministère chargé de la santé va se poursuivre à travers un programme d'actions ambitieux.

Piloté par la direction générale de l'offre de soins (DGOS), ce programme est élaboré en lien avec les directions concernées au sein du ministère sous forme d'une équipe projet et avec l'aide d'un groupe de réflexion dédié composé d'experts (sociétés savantes, agences sanitaires, équipe scientifique, etc.) et d'usagers notamment représentés par le collectif interassociatif sur la santé (CISS) et l'association francophone pour vaincre les douleurs (AFVD).

Quatre axes d'actions prioritaires sont en cours d'étude et ont été présentées à l'occasion d'un colloque organisé le 17 octobre dernier sous l'égide de Nora Berra, secrétaire d'Etat à la santé :

- **structurer l'offre de soins en ville et entre la ville et l'hôpital** : appui aux médecins pour prendre en charge les pathologies les plus fréquentes (lombalgies, migraines, etc.), renforcement du rôle des officines de pharmacie, etc ;
- **améliorer la prise en charge des populations vulnérables ou dyscommunicantes** :

priorité notamment à la santé mentale, aux actions de formation dans les établissements spécialisés, etc ;

- **former les professionnels de santé et les sensibiliser aux attentes des citoyens/usagers dans ce domaine** ;

- **valoriser la recherche clinique et translationnelle** : mobilisation du programme hospitalier de la recherche clinique (PHRC) notamment.

Le groupe de travail se réunira plusieurs fois d'ici la fin de l'année : l'objectif est de mettre en place le programme d'actions pour fin mars 2012.

Ce programme fera l'objet d'un accompagnement sur le champ de la communication : un logo et une nouvelle identité visuelle spécifiques permettront l'homogénéisation graphique de l'ensemble des outils existants ou prochainement mis à la disposition du grand public et des professionnels, au sein d'un dossier internet mis à jour.

Plus d'informations :

www.sante.gouv.fr/la-prise-en-charge-de-la-douleur-par-les-professionnels-de-sante.html